

## **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE VENDREDI 26 MAI 2023 À 7 H 30 AU BUREAU MUNICIPAL.**

Après avis de convocation dûment signifié à chacun des membres, sont présents et forment quorum, sous la présidence du maire, Denis Gauthier;

Les conseillers Richard Bourdages, Pierre Sarrazin, Dial Lepage et Stéphane-Alexandre Blais.

Sont absents : Les conseillers Serge-Paul Jean et Danny Roy.

Est également présente : Madame Nathalie Arsenault, directrice générale et greffière-trésorière.

### **2023-05-26-01 Ouverture de la séance**

### **2023-05-26-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont eu copie de l'avis de convocation dans les délais requis;

CONSIDÉRANT QU'il ne peut y avoir d'autres sujets à débattre que celui annoncé dans l'avis de convocation, tous les membres n'étant pas présents;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Bourdages et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Citation et requalification de l'église de Saint-Siméon
4. Période de questions
5. Levée de la séance

### **2023-05-26-03 Citation et requalification de l'église de Saint-Siméon**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité considère que l'église de Saint-Siméon a une valeur historique et patrimoniale locale importante pour sa communauté;

CONSIDÉRATION QU'un comité de réflexion sur l'avenir de l'église de Saint-Siméon a été formé à la suite de discussions entre la Municipalité et la Fabrique;

CONSIDÉRANT QUE ce comité réunit des élus, des employés municipaux, des représentants du conseil de Fabrique, des bénévoles impliqués dans divers comités et des citoyens intéressés par l'avenir du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite protéger ce patrimoine local afin d'assurer sa pérennité et le maintien des caractéristiques qui en font un bâtiment unique dans notre communauté;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'est pas propriétaire du bâtiment, mais qu'elle est d'avis de lui donner une nouvelle vocation qui répondrait aux besoins de la population;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dial Lepage et résolu à l'unanimité (des membres du Conseil) que la Municipalité s'engage à citer l'église de Saint-Siméon au cours des 12 mois suivant l'admission du projet de requalification de ce bâtiment à l'incubateur du Conseil du patrimoine religieux du Québec, et ce, conformément aux exigences du ministère de la Culture et des Communications.

**2023-05-26-04 Période de questions**

Aucune question.

**2023-05-26-05 Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Pierre Sarrazin propose la levée de la séance, il est 7 h 40.

---

Denis Gauthier  
Maire

---

Nathalie Arsenault  
Directrice générale